

## Homologation des tarifs 2009 du Camping Municipal de Besançon-Chalezeule

**M. l'Adjoint GIRARD, Rapporteur :** La Fédération Française de Camping Caravaning (FFCS), en sa qualité de délégataire de l'exploitation du camping de Besançon - Chalezeule, propose de fixer comme ci-après les divers tarifs pour l'année 2009 :

### 1 - Redevances 2009 emplacements camping

Les redevances journalières de séjours s'entendent de l'heure d'arrivée au lendemain 12 heures puis par période de 24 heures. Les redevances sont payables d'avance.

Les emplacements doivent être libérés à 12 heures.

La taxe de séjour, dont le montant est fixé par la commune de Chalezeule, est ajoutée à la redevance journalière (0,25 € en 2008).

Redevances principales par jour	Juillet - Août		% évolution	Basse saison		% évolution
	2008	2009		2008	2009	
<b>Emplacement camping</b> (comprend une voiture + caravane ou tente ou camping car)	5,40 €	<b>5,55 €</b>	<b>+ 2,8</b>	4,85 €	<b>5,00 €</b>	<b>+ 3</b>
Emplacement double essieux	24,00 €	<b>24,00 €</b>	-	24,00 €	<b>24,00 €</b>	-
Campeur de 13 ans ou plus	3,95 €	<b>4,05 €</b>	<b>+ 2,5</b>	3,65 €	<b>3,75 €</b>	<b>+ 2,7</b>
Campeur de moins de 13 ans	1,95 €	<b>2,00 €</b>	<b>+ 2,5</b>	1,80 €	<b>1,85 €</b>	<b>+ 2,8</b>
<b>Prestation supplémentaire par jour</b>						
<b>Branchement électrique 6 ampères</b>	3,60 €	<b>3,60 €</b>	-	3,60 €	<b>3,60 €</b>	-
<b>Voiture supplémentaire</b> (après accord du régisseur)	2,00 €	<b>2,00 €</b>	-	2,00 €	<b>2,00 €</b>	-
<b>Visiteur (1)</b>	2,05 €	<b>2,10 €</b>	<b>+ 2,4</b>	2,05 €	<b>2,10 €</b>	<b>+ 2,4</b>
<b>Supplément animal (chien)</b>	1,00 €	<b>1,00 €</b>	-	1,00 €	<b>1,00 €</b>	-
<b>Stop accueil Camping-car : 1 nuit seulement hors électricité</b>	10 €	<b>10,50 €</b>	<b>+ 5</b>	10,00 €	<b>10,50 €</b>	<b>+ 5</b>
<b>Garage mort</b>	5,40 €	<b>5,55 €</b>	<b>+ 2,8</b>	4,85 €	<b>5,00 €</b>	<b>+ 3</b>

(1) les campeurs peuvent recevoir des visiteurs à l'accueil. Si ceux-ci sont admis à pénétrer dans le terrain de camping, le campeur qui les reçoit est tenu d'acquitter une redevance, dans la mesure où le visiteur a accès aux prestations et / ou installations du terrain de camping.

### 2 - Accueil Groupes

Les terrains Camp'in France consentent une **réduction aux groupes** organisant des rassemblements de clubs et rallyes :

- une réduction de 50 % sur les redevances principales (emplacements et personnes) est consentie exclusivement aux Clubs et associations organisateurs membres de la FFCC (1).

Minimum : 10 équipages. Un seul équipage organisateur, arrivant la veille du rassemblement, peut bénéficier de la même promotion. Une seule facture globale sera éditée.

- une réduction de 30 % sur les redevances principales (emplacements et personnes) est consentie aux autres groupes. Minimum 20 équipages, une seule facture globale éditée.

### 3 - Offres spéciales adhérents FFCC

La FFCC propose à ses adhérents\* une carte de fidélité donnant droit à des réductions «1 nuit offerte pour 5 nuits payées», offre valable sur l'ensemble de ses terrains (hors Electricité et Taxe de Séjour).

\* Membres de la FEDERATION FRANCAISE DE CAMPING ET DE CARAVANING porteurs de la vignette FFCC au millésime de l'année en cours (Cartes en vente au bureau : 29 € cartes familiales ; 19,50 € carte individuelle).

### 4 - Offre spéciale porteurs carte camping internationale

Une réduction de 10 % sur les redevances principales ci-dessus est consentie aux campeurs de nationalité étrangère porteurs de la CARTE CAMPING INTERNATIONALE.

### 5 - Forfaits mensuels - Tarifs 2009

Le bénéficiaire doit obligatoirement être membre FFCC.

Type	Avril, mai, juin, septembre	Juillet, août
Emplacement 2 personnes (hors taxe de séjour et électricité)	315 €	350 €
Personne supplémentaire à partir de 13 ans	80 €	100 €
Personne supplémentaire de moins de 13 ans	40 €	50 €

### 6 - Tarifs de location de bungalows toilés à la semaine - saison 2009

Période	Du 1 <sup>er</sup> avril au 13 juin et du 29 août au 30 septembre	Du 13 juin au 4 juillet et du 22 au 29 août	Du 4 au 25 juillet	Du 25 juillet au 22 août
Bungalows toilés 4 places Tarif à la semaine	195 €	270 €	350 €	380 €
Tarif à la nuit (2 nuits minimum)	30 €	40 €	60 €	NON

#### Promotion :

**4<sup>ème</sup> semaine gratuite (la moins chère, pour 4 semaines consécutives) (hors juillet-août)**

**PROMOTION : spécial couple** : 150 € / semaine, avant le 13 juin (non cumulable)

- Ces tarifs incluent les consommations d'eau et d'électricité, mais pas les taxes de séjour.

- les éventuelles personnes supplémentaires (avec accord préalable du régisseur) seront facturées au tarif camping.

- les couvertures et oreillers sont fournis dans les bungalows.

Ne sont pas fournis les draps et taies d'oreillers, ni les serviettes.

## 7 - Paiement des locations - Cautions

**RESERVATION** : acompte de 30 % du montant de la location + 10 € de frais de réservation.

Le **solde** de la location est à **régler à l'arrivée**.

**CAUTIONS** : 160 € pour la location et 40 € pour la propreté des lieux, cautions rendues lors du départ, après vérification de l'état des lieux.

### Proposition

Conformément à l'article 14.1 de la convention de délégation de service public du 31 décembre 2004, le Conseil Municipal est invité à procéder à l'homologation de ces nouveaux tarifs, applicables du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2009, le camping étant fermé du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre.

**«Mme Elisabeth PEQUIGNOT** : Avant d'examiner effectivement l'homologation des tarifs proposés, je pense qu'il est intéressant de se rappeler notre inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO et aussi que suite à la communication orchestrée par la Ville, je suis vraiment convaincue que cet été de nombreux touristes vont arriver à Besançon pour découvrir notre ville. Par contre, le camping dans l'état où il se trouve aujourd'hui, est-il vraiment digne pour accueillir des personnes souhaitant visiter notre ville ? Quand on voit le type d'équipement proposé par un camping comme celui de la commune de Huanne par exemple qui doit compter environ une centaine d'habitants, il est clair que notre camping n'est pas à la hauteur.

Par contre sans amélioration du camping prévue, il y a une proposition d'augmentation des tarifs pouvant atteindre les 5 % et je me dis que c'est peut-être le moment de s'interroger. Bien entendu nous voterons contre. J'irai même plus loin, je me demande si ce n'est pas l'occasion de réfléchir justement au partenariat avec la Fédération Française de Camping puisque cette fédération, si j'ai bien compris, est une association qui a une double casquette, qui à la fois va défendre les intérêts des consommateurs mais en même temps proposer des services de camping. Donc il y a là comme un conflit d'intérêt et je ne pense pas que ce type de partenaire soit capable de gérer de manière efficace le camping. En plus, en lisant de près le dossier de presse de la Fédération Française de Camping, on voit très bien que le camping de Besançon n'est pas sa priorité. Par ailleurs, sur plus de 10 000 campings en France, la Fédération qui se veut une structure regroupant l'ensemble, qui veut jouer ce rôle de fédérateur, ne compte que 8 campings en gestion, ce qui est quand même un peu étonnant sur plus de 10 000.

Il est clair que si on avait confié la gestion de notre camping à un opérateur de proximité, il y apporterait beaucoup plus d'énergie et d'ambition, en tout cas les retombées seraient beaucoup plus importantes à la fois en terme d'image pour notre ville pour l'inscription de Vauban au patrimoine mais également en terme de création d'emplois parce que je signale qu'une petite commune, le fameux camping d'Huanne que j'ai pris pour exemple, a créé plus de 7 emplois équivalents temps plein, donc je pense qu'en terme de chiffres d'affaires c'est quand même plus d'un million d'euros de chiffres d'affaires, on voit là qu'il y a aussi des marges pour aller trouver encore des ressources et les ressources qui nous manquent tant en ce temps de crise pour apporter toujours plus d'assistance à nos concitoyens et puis aux Bisontins qui souffrent.

**M. LE MAIRE** : Tout d'abord ce camping est géré par la Fédération Française de Camping Caravaning qui est plutôt quand même une référence. Nous avons lancé un appel d'offres pour la gestion de ce camping auquel aucun opérateur de proximité n'a répondu. Je vous signale d'ailleurs mais vous devez le savoir, qu'une réflexion est menée au niveau de l'Agglomération pour un ou plusieurs campings d'agglomération et l'Agglomération, vous le savez bien, serait même prête à aider des opérateurs privés à mettre en place des campings. C'est vrai que c'est plus facile de camper près du centre d'Huanne -c'est Huanne Montmartin dont vous parlez je pense ?- que près du centre-ville de Besançon ; il y a plus de prairies là-bas pour qu'il y a des gens qui recherchent une forme de camping à la campagne, c'est intéressant.

Nous allons déjà commencer à régler cette année le problème des campings cars, du moins en partie. Cela dit, il ne faut pas non plus que nous nous tirions des balles dans les pieds ; ce camping est géré par la Fédération Française de Camping et on ne gagne pas beaucoup d'argent là-dessus. Ceux qui

gagnent de l'argent sur les campings, ce sont les opérateurs privés quand c'est leur affaire sur leur terrain, ce qui est souvent le cas. Mais si vous connaissez un promoteur privé qui veut faire un camping, on est tout à fait preneur, on est d'accord pour discuter. Venez me le présenter sans aucun problème».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime (1 abstention) de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (8 contre du groupe UMP et Apparentés : M. ROSSELOT, Mme BRANGET, M. BONNET, Mme GELIN, M. OMOURI, M. SASSARD, Mme PEQUIGNOT, Mme M. JEANNIN,), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 9 mars 2009.*